

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 août 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 05

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 34

**OBJET**

Affaire n° 2024-098

PROJET DE RENOUVELLEMENT  
URBAIN DES QUARTIERS  
A. BOLON / SIDR HAUTE  
CONCESSION  
D'AMENAGEMENT AVEC LA  
SPL GRAND OUEST  
AVENANT N° 1 A LA  
CONVENTION D'AVANCE DE  
TRÉSORERIE

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 29 juillet 2024.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie le  
7 août 2024.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi  
6 août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel  
de ville, après convocation légale sous la présidence de  
M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna  
Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-  
Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef,  
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali,  
M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia  
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan,  
Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye, M. Sergio Erapa,  
Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe par  
M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M.  
Guy Pernic, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le  
Toullec, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine  
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Brigitte Cadet de  
17h56 à 17 h 59 (affaire n° 2024-099), M. Jean-Claude  
Adois de 18h01 à 18h02 (affaire n° 2024-100), Mme Valérie  
Auber à 18 h 24 (affaire n° 2024-107).

**Absents** : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice Payet,  
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, et Mme Patricia  
Fimar.

.....  
.....

LE MAIRE

  
Olivier HOARAU

Affaire n° 2024-098

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS  
A. BOLON / SIDR HAUTE  
CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPL GRAND OUEST  
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n° 2023-064 du conseil municipal du 2 mai 2023 confiant à la SPL Grand Ouest « le contrat de concession » pour la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

**Vu** le traité de concession entre la Ville et la SPL Grand Ouest, signé le 12 juin 2023 et reçue en Préfecture le 14 juin suivant ;

**Vu** la délibération n° 2023-107 du conseil municipal du 5 septembre 2023 approuvant la convention d'avance de trésorerie ;

**Vu** la délibération n° 2024-088 du conseil municipal du 2 juin 2024 approuvant le CRAC 2023 de la SPL Grand Ouest ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'article 23.1 du contrat de concession par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un Compte Rendu Annuel à la Collectivité soumis à l'approbation du conseil municipal ;

**Considérant** l'évolution du bilan financier de l'opération entraînant une réévaluation du montant global de l'avance de trésorerie ainsi que du montant annuel à verser sur la durée de la convention ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 24 juillet 2024 ;

**Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie portant le montant total des avances sur la période 2023/2030 à 10 800 000 € ;

**Article 2 :** D'approuver le montant de l'avance de trésorerie pour l'année 2024 soit 1 600 000 € ;

**Article 3 :** D'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à procéder au versement du solde de l'avance 2024 soit un montant de 800 000 € ;

**Article 4** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer la convention d'avance de trésorerie et tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

**PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DES QUARTIERS  
ARISTE BOLON/SIDR HAUTE  
CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPL GRAND OUEST  
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet d'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie entre la ville de Le Port et la Société Publique Locale Grand Ouest (SPL GO) en lien avec le contrat de concession pour la mise en œuvre des aménagements du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute signé le 12 juin 2023.

Pour rappel, la convention d'avance de trésorerie, en lien avec le contrat de concession, a été validée en conseil municipal du 5 septembre 2023.

Conformément à l'article 23 dudit contrat, le Compte-rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2023 a été approuvé en conseil municipal le 2 juillet 2024. Il fait état d'une évolution du bilan prévisionnel d'opération qui passe d'un montant de **25 835 447 € HT** à **30 295 470 € HT**, soit une augmentation de **4 460 023 €**.

Cette évolution du bilan financier impacte la trésorerie prévisionnelle de l'opération. Les besoins globaux en avance de trésorerie, initialement de **6 200 000 €**, s'élèvent à **10 800 000 €** sur la période 2023/2030.

L'évolution du bilan prévisionnel de l'opération entraîne la réévaluation du montant annuel des avances sur la durée de la convention.

Ainsi, le montant des versements annuels des avances de trésorerie, consenti par la Ville est fixé à **1 600 000 €**, à partir de 2024, sur la durée de la convention.

En outre, la Ville ayant déjà versé à la SPL Grand Ouest, au premier semestre 2024, un acompte d'avance de trésorerie d'un montant de **800 000 €**, le solde d'avance restant à verser pour l'année s'élève à **800 000 €**.

L'avance de trésorerie 2024 couvrira principalement les dépenses liées aux travaux de requalification de l'avenue Monseigneur Romero tranche 2 et de l'aménagement du mail piéton Hibiscus sur le secteur Cotur.

L'échéancier prévisionnel de versement des avances a été mis à jour compte tenu de l'avancement opérationnel 2023 et est annexé au présent avenant.

Les versements ultérieurs pourront être réévalués par avenant au regard et après approbation des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) successifs.

Il est précisé que chaque versement d'avance de trésorerie ne pourra s'effectuer qu'après justification des dépenses réalisées correspondants aux versements précédents.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie portant le montant total des avances sur la période 2023/2030 à **10 800 000 €** ;
- d'approuver le montant de l'avance de trésorerie pour l'année 2024 soit **1 600 000 €** ;

- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder au versement en 2024 soit un montant de **800 000 €** ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention d'avance de trésorerie et tous les actes correspondants.

**Pièce jointe :**

- Avenant n° 1 convention d'avance trésorerie – concession d'aménagement SPL Grand Ouest - NPNRU Ariste Bolon SIDR Haute.

**CONCESSION D'AMENAGEMENT  
« PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
ARISTE BOLON / SIDR HAUTE »**

---

**CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE**

---

**AVENANT N° 1**

**ENTRE**

La Commune de Le Port, représentée par M. Olivier HOARAU, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020,

et désignée ci-après par les termes « la Commune » ou « la Collectivité »,

*d'une part,*

**ET**

La SPL Grand Ouest, représentée par son Directeur Général M. Franck SEITHER, agissant en vertu des statuts approuvés de la société,

et désignée ci-après par les termes « la SPL Grand Ouest » ou « le Concessionnaire »,

*d'autre part.*

**EXPOSE PREALABLE**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 02 mai 2023, la Commune du Port a confié à la SPL Grand Ouest la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute, par concession d'aménagement signée le 12 juin 2023 et reçue en préfecture le 14 juin 2023.

Il est également rappelé que ce projet fait l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) au titre des années 2019-2029.

Compte tenu du fait :

- qu'il n'est possible de verser les sommes dues au titre des travaux d'aménagements, que lors des remises d'ouvrage entre la SPL Grand Ouest et la Ville suivant les différentes phases prévues au planning prévisionnel de l'opération ;
- qu'il existe un décalage entre les engagements des dépenses (d'études et de travaux), la perception des recettes de cessions de charges foncières et les financements de la convention avec l'A.N.R.U ;

Il est proposé que les appels de fonds auprès de la Collectivité, destinés à équilibrer la trésorerie de l'opération, soient réalisés progressivement sous forme d'avance de trésorerie, conformément à l'article 22.3 du contrat de concession.

Par délibération du Conseil Municipal du 05 septembre 2023, la Commune de Le Port a approuvé la mise en place d'une convention spécifique d'avance de trésorerie pour un montant total de 6 200 000 €.

Les modifications apportées au programme de travaux de la tranche ferme (intégration des travaux prévus en tranche optionnelle de la concession), validées lors de l'approbation du CRAC arrêté au 31 décembre 2023, font évoluer le bilan prévisionnel ainsi que les capacités de la Commune à préfinancer cette opération :

- Secteur Romero : augmentation du coût des travaux à la suite de modifications de programme à la demande de la Ville de Le Port sur l'avenue Romero et sur les venelles entre l'avenue Romero et la rue de la Guadeloupe, diminution du poste acquisitions foncières ;
- Secteur Îlot Central non conventionné : travaux sur rue Herbert Spencer rendus nécessaires afin de permettre la desserte du nouveau groupe scolaire ;
- Travaux le long de la résidentialisation du groupement immobilier Hibiscus (une partie du secteur coulée verte) ;
- Travaux complémentaires aux travaux de l'îlot Test conventionné indispensables au regard de la continuité des réseaux et des aménagements de surface.

Les modalités d'avance de trésorerie sont donc ajustées en conséquence.

## ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Au vu des éléments cités supra, le présent avenant a pour objet :

- La revalorisation du montant total de l'avance prévisionnelle de trésorerie ;
- La modification des modalités d'appels de fonds à émettre par la SPL Grand Ouest.

## ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA CONVENTION INITIALE

Sur la base du nouveau bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2023, le montant de l'avance prévisionnelle globale de trésorerie est augmenté. Celui-ci passe de 6 200 000 € à **10 800 000 €**.

De ce fait, le nouvel échéancier des appels de fonds, conforme au nouveau plan prévisionnel de trésorerie ci-annexé, est le suivant :

- Pour l'année 2023 un versement de 1 200 000 € ;
- Pour l'année 2024, l'avance prévisionnelle de trésorerie s'élève à 1 600 000 € ;
- Pour l'année 2025 : 1 600 000 € ;

- Pour l'année 2026 : 1 600 000 € ;
- Pour l'année 2027 : 1 600 000 € ;
- Pour l'année 2028 : 1 600 000 € ;
- Pour l'année 2029 : 1 600 000 €.

Celle-ci pourra être fractionnée en plusieurs versements selon l'avancement de l'opération approuvée lors de chaque CRAC.

### ARTICLE 3 – MODALITES DE REMBOURSEMENT

Il est rappelé que les sommes dues au titre des cessions/remises des équipements publics qui correspondent aux travaux d'aménagement, seront appelées et imputées en recettes aux dates de remises d'ouvrages selon le coût de revient de l'ouvrage remis.

L'avance de trésorerie versée par la Collectivité (au titre du présent avenant à la convention d'avance de trésorerie) sera alors remboursée par la SPL Grand Ouest concomitamment aux remises d'ouvrage prévues annuellement.

### ARTICLE 4 – CLAUSES GENERALES

Toutes les autres clauses du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de ses avenants successifs demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification à la SPL Grand Ouest, avec l'indication de la date à laquelle elle aura été préalablement reçue par les services du contrôle de la légalité.

Fait en cinq exemplaires originaux dont deux (2) pour la Ville de Le Port, un (2) pour la SPL Grand Ouest et un (1) exemplaire pour la Sous-Préfecture

A Le Port, le .....

A Le Port, le .....

Pour la Collectivité  
Le Maire,

Pour la SPL GRAND OUEST  
Le Directeur Général,

Olivier HOARAU

Franck SEITHER



**ANNEXE 1**
**BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2023**

Intitulé	Bilan	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	Initial	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	
<b>DEPENSES</b>	25 835 447	2 161 619	5 526 606	4 842 371	5 089 029	6 088 251	3 076 991	1 541 001	169 563	30 295 470
<b>FONCIER</b>	4 497 545	612	416 003	1 164 712	595 669	1 571 950	867 210	-	-	4 616 157
Acquisitions Bailleurs Sociaux	223 076	-	26 316	152 144	44 615	-	-	-	-	223 076
Acquisitions Collectivités	1 400 000	-	-	313 000	200 000	330 000	670 000	-	-	1 513 000
Acquisitions Privées	2 640 000	-	368 000	640 000	320 000	1 160 000	152 000	-	-	2 640 000
Frais de notaire	234 469	-	21 687	59 968	31 054	81 950	45 210	-	-	239 469
Autres frais sur acquisition	-	612	-	-	-	-	-	-	-	612
<b>ETUDES OPERATIONNELLES</b>	1 781 750	37 537	384 291	414 360	426 408	380 263	338 482	60 406	-	2 041 747
MOE VRD et Paysage	1 781 750	11 000	196 910	103 250	159 300	121 000	101 000	29 480	-	721 940
Maîtrise d'oeuvre Démolition	-	-	20 000	83 133	38 625	41 625	17 083	20 300	-	220 766
Maîtrise d'oeuvre Batiment	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etudes techniques	-	24 300	124 381	210 000	200 000	200 000	200 000	-	-	958 681
SPS	-	1 720	43 000	17 977	23 671	17 638	20 399	10 626	-	135 031
Autres A(c)tudes op(ér)ationnelles	-	-	-	-	4 812	-	-	-	-	4 812
Révisions	-	517	-	-	-	-	-	-	-	517
<b>TRAVAUX</b>	17 817 496	1 909 402	4 324 857	2 850 000	3 695 203	4 475 671	2 335 000	1 237 432	-	20 827 565
Travaux de voirie, réseau et espaces publics	15 654 817	1 901 969	4 261 782	1 840 000	3 355 087	3 925 000	2 155 000	1 020 000	-	18 458 838
Travaux causés par un tiers (contentieux)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Travaux de libération du foncier	2 162 679	-	63 075	1 010 000	296 000	550 671	180 000	217 432	-	2 317 178
Provisions	-	-	-	-	44 116	-	-	-	-	44 116
Révisions	-	7 433	-	-	-	-	-	-	-	7 433
<b>FRAIS DIVERS</b>	-	1 430	-	-	-	-	-	-	-	1 430
Frais reprographie, publication, affichages, etc...	-	1 430	-	-	-	-	-	-	-	1 430
<b>REMUNERATION SPL</b>	1 738 656	212 637	347 453	305 298	318 061	374 847	303 509	227 401	169 563	2 258 770
Etude pré-opérationnelles	30 000	25 000	5 000	-	-	-	-	-	-	30 000
Négociations foncières	90 616	-	11 829	23 764	10 939	34 800	4 560	4 724	-	90 616
Réalisation et coordination générale des études OPE et TRX	943 147	155 507	266 366	213 826	242 864	272 237	184 939	129 914	-	1 465 654
Gestion administrative, comptable et financière	449 807	32 130	64 258	64 258	64 258	64 258	64 258	64 258	32 129	449 808
Gestion des ventes et locations	104 602	-	-	3 450	-	3 552	49 752	28 505	-	85 259
Liquidation	120 484	-	-	-	-	-	-	-	137 434	137 434
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	-	-	54 000	108 000	53 687	185 560	132 790	15 783	-	549 799
long terme	-	-	54 000	108 000	40 500	22 500	4 500	-	-	229 500
court terme	-	-	-	-	13 187	163 060	128 290	15 783	-	300 299
<b>RECETTES</b>	25 835 447	-	3 636 914	6 759 585	4 530 069	4 067 801	5 149 954	4 041 602	2 119 846	30 295 469
<b>CESSIONS FONCIERES</b>	2 438 296	-	-	115 000	-	548 110	1 062 978	645 000	-	2 371 086
Lots libres-logt	1 236 550	-	-	-	-	186 550	705 000	255 000	-	1 146 550
Accession à prix maîtrisé	742 536	-	-	115 000	-	327 060	357 978	-	-	800 036
Logements sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ILLI	150 010	-	-	-	-	-	-	150 000	-	150 000
Locaux commerciaux	240 200	-	-	-	-	-	-	240 000	-	240 000
Equipements publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains bâtis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	69 000	-	-	-	-	34 500	-	-	-	34 500
<b>CESSION EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	10 448 922	-	1 871 335	3 717 731	2 752 028	1 731 919	2 118 808	2 534 031	2 011 875	16 737 725
VRD et Espaces publics	10 448 922	-	1 871 335	3 717 731	2 752 028	1 731 919	2 118 808	2 534 031	2 011 875	16 737 725
frais financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PARTICIPATIONS</b>	144 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations autres	144 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES PRODUITS</b>	-	-	-	9 819	-	-	-	-	-	9 819
Vente de travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
produits financiers	-	-	-	9 819	-	-	-	-	-	9 819
Produits divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PARTICIPATIONS COCONTRACTANT</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Apport en nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation aux équipements publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SUBVENTION</b>	12 804 229	-	1 765 579	2 917 035	1 778 041	1 777 772	1 967 870	862 571	107 971	11 176 839
ANRU	12 804 229	-	1 765 579	2 917 035	1 778 041	1 777 772	1 967 870	862 571	107 971	11 176 839
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	-	2 161 619	1 889 691	1 917 214	558 960	2 930 490	1 172 663	2 500 601	1 950 282	0
<b>TRESORERIE</b>	-	961 619	348 660	665 904	293 055	3 623 546	2 850 883	393 282	0	-
<b>FINANCEMENT</b>	-	1 200 000	3 100 000	1 500 000	400 000	400 000	400 000	-	1 600 000	-
<b>AMORTISSEMENTS</b>	-	-	1 200 000	3 100 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 600 000	1 600 000	13 500 000
Emprunts remboursement	-	-	-	1 500 000	400 000	400 000	400 000	-	-	2 700 000
Avance remboursement	-	-	1 200 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	10 800 000
<b>MOBILISATIONS</b>	-	1 200 000	4 300 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	-	13 500 000
Emprunts encaissement	-	-	2 700 000	-	-	-	-	-	-	2 700 000
Avance encaissement	-	1 200 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	-	10 800 000

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)  
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_098
Objet :	<b>PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS A. BOLON / SIDR HAUTE CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPL GRAND OUEST AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	974-219740073-20240806-DL_2024_098-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à aude.quidbeuf@ville-port.re,christophe.gaeremynck@ville-p ort.re

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 974-219740073-20240806-DL_2024_098-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-098.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240806-DL_2024_098-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	111.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240806-DL_2024_098-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	331.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
Posté	13 août 2024 à 09h59min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 août 2024 à 09h59min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 août 2024 à 09h59min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 août 2024 à 09h59min22s	Reçu par le MI le 2024-08-13